

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire:

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater, du 1er, de chaque mois, on commence avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas, moins que, pour un an. L'avis de discontinuation, doit être donné par écrit, au Bureau du sousigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arriérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES:

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc..... 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

M. J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT: } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première } ABONNEMENT
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN.

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine: "Chemin de la Croix national," ou expiation des persécutions contre l'Eglise et des sacrilèges qui se commettent en France.—Fin des crochetons en France.—Retraite du Révd M. François-Xavier Bégin, comme curé de St-Pacôme de Kamouraska; adresse présentée par les paroissiens de St-Pacôme au Révd M. Bégin en cette occasion; réponse à cette adresse.

Causerie Agricole: Culture du blé.—Engrais et amendements.—Choix des semences.—Préparation des semences.

Sujets divers: Liste des prix accordés à l'exposition agricole et industrielle de la société d'agriculture du comté de Kamouraska.—Du soin à donner aux poulains, après le sevrage.—Soin à donner aux fûniers afin d'en augmenter la valeur.

Choses et autres: L'élevage des moutons.—Vente de moutons par M. Eugène Casgrain, arpenteur, de l'Islet.—Nouveau râtelier circulaire à l'usage des moutons, en vente par M. Eugène Casgrain.

Recettes: Maladies des porcs.—Avis:—Sérénement des dents.—Soies.—Traitements préservatifs.

A nos abonnés retardataires.—Les cultivateurs n'ont plus qu'à vendre leurs produits qui ne manquent pas d'acheteurs, puis-que pour ceux qui ne produisent pas, c'est le temps d'acheter des provisions de bouche, pour la saison d'hiver. Les prix offerts pour le beurre, les pommes de terre, les légumes et les grains sont assez élevés, et les cultivateurs n'ont qu'à s'en réjouir.—Nous aussi, nous avons à faire nos achats pour l'hiver, et pour cela nous comptons sur la bonne volonté de nos abonnés à nous faire parvenir le prix de leur abonnement à la Gazette des Campagnes. Si l'on estime que notre travail a quelque valeur, que l'on nous mette en moyen de le continuer sans avoir à nous imposer mille sacrifices pour nous procurer les choses les plus indispensables. Notre salaire, nous le recevons de nos abonnés, et nous y comptons comme l'ouvrier au service de l'industriel, comme le fermier qui vous a aidé à faire vos travaux. Ce salaire, c'est le prix de votre abonnement à la Gazette des Campagnes; nous en priver, serait une grande injustice de votre part. Un peu de bonne volonté, et vous nous mettez, en état d'accomplir notre devoir de journaliste agricole avec courage et véritable satisfaction.

REVUE DE LA SEMAINE

"Chemin de la Croix national," en expiation des outrages contre l'Eglise et des sacrilèges commis journellement en France.—Voici une excellente idée que nous empruntons au Citoyen de Marseille:

Faisons quelque chose de plus, dit le Citoyen.

En attendant que "l'heure de Dieu" sonne et que les élèves des Gambotta, Ferry, Bert et Grévy fassent sauter toutes les églises de France, toutes les écoles chrétiennes, et avec elles la civilisation, ne nous contentons pas de simplement fêter nos grands jours et nos grands souvenirs par des banquets.

Il est entendu que, seuls, les catholiques peuvent sauver la France, en priant Dieu d'avoir pitié d'elle. L'idée de donner un coup de pied à la République n'entre jamais dans leur esprit.

Nous n'avons qu'à supporter en silence la tyrannie qui enlève toutes les saines et saintes libertés, et à mettre toute notre confiance en Dieu.

Mais alors, faisons quelque chose qui plaira à Dieu, quelque chose de plus capable d'attirer sur nous la miséricorde divine, qu'un banquet, quelque royaliste qu'il soit.

Des milliers de chrétiens français sont allés en pèlerinage à Jérusalem, à Lourdes, etc. On a donné même à quelques-uns de ces pieux voyages, le nom de "pèlerinage national." C'est très bien. Mais remarquez que ce n'est qu'une très petite partie de la population qui peut se donner le plaisir ou la peine de faire un pareil pèlerinage; de sorte que c'est à peine si on a le droit de se servir de qualificatif "national." Mais quoi qu'il en soit, considérant qu'il y a peut être, en dehors de ces pèlerins, d'autres chrétiens en France qui n'ont pas encore apostasié; considérant que rien ne saurait être plus agréable à Dieu, par le temps qui court, que des actes de pénitence et d'expiation, pour tant d'outrages et de sacrilèges commis journellement; considérant qu'il est essentiel que ces

actes expiatoires aient un caractère public, solennel et autant que possible national :

Nous proposons humblement : qu'on fasse le *Chemin de la Croix national*, plusieurs fois, les mêmes jours, si cela est possible dans tous les diocèses de France, sans en excepter aucun.

Depuis que l'auguste Mère de Dieu a prononcé à Lourdes ces paroles : "Faites pénitence," quel acte de pénitence public a fait la France ? Les pèlerinages à part, on peut dire aucun.

Il serait à désirer aussi que la cérémonie du chemin de la Croix terminée, le prêtre officiant invitât toutes les personnes présentes à promettre de respecter *très scrupuleusement* le repos du dimanche, car il y a même des catholiques pratiquants qui ne l'observent pas assez rigoureusement.

Il nous semble que ces actes-là feraient plus de plaisir à saint Henri, à saint Louis et à Dieu, qu'un festin quelconque. On peut banqueter tout de même si l'on veut. Il n'y a pas de mal ; mais un banquet qui réunirait tous les royalistes de France pour fêter n'importe quel anniversaire, n'engagerait jamais le Roi suprême à culbuter la République, ce que pourraient faire l'humble et pieux chemin de la Croix et le respect du dimanche. Essayons-le !

Fin des Crocheteurs.— Nous avons eu déjà l'occasion de citer divers exemples de punition qu'on peut appeler providentielles, qui ont atteint plusieurs héros des crochetages opérés sur les couvents, en France. *La Gazette du Midi* en a groupé quelques uns qui doivent donner à réfléchir. Nous les citons :

L'un des principaux exécuteurs à Paris, M. *Herold*, est mort à la fleur de l'âge. Mort tout jeune aussi et d'un mal mystérieux le préfet du Gard, M. *Demarest*, qui se distingua entre tous les préfets, dans l'exécution des décrets du 20 mars. Des commissaires de police qui furent ses complices, l'un M. *Tenar*, est mort de la gangrène, l'autre M. *Ponthieu*, est mort subitement. Ces trois hommes jouissaient d'une santé florissante.

Mort presque subitement, mais en demandant pardon à Dieu et aux hommes, le commissaire *Auban* qui, à Dijon, a croché le couvent des Dominicains. M. *Lamothe*, notaire à Condom, qui, en sa qualité de conseiller d'arrondissement, remplaça le sous-préfet pour crocheter les portes du couvent de *Balarin* et expulser les Prémontrés, a pris la fuite, en emportant sept ou huit cent mille francs à ses clients.

Lorsqu'on crocheta la Trappe de Notre-Dame des Dombes, au Plantay, l'opération eut trois promoteurs qui, non contents de l'avoir préparée, y assistèrent de leurs personnes. C'étaient MM. *Gellion-Danglar*, préfet de l'Ain, *Orcel*, conseiller général du canton auquel appartient la Trappe, et *Chambaud*, directeur de la feuille démagogique et anti cléricale le *Progrès de l'Ain*. Ils étaient assistés d'un serrurier, franc-maçon comme eux. Peu de temps après, M. *Gellion-Danglar*, mis en disponibilité, mourut subitement à Paris. M. *Orcel* le suivit de près ; le serrurier, leur instrument, devenait misérable et avouglé dans le même temps. M. *Chambaud* est mort, il y a quelques jours, presque subitement aussi.

Le serrurier qui, en 1880, crocheta la porte des religieux Rédemptoristes, à Duakerque, vient de mourir subitement.

Le serrurier de la Louvese, faute de travail, a dû quitter le pays, et les feuilles républicaines de Lyon ont quêté pour lui. Le juge de paix de Sainte-Hermine, en Vendée, M. *Sarrazin*, a été frappé d'une attaque d'appoplexie en pleine audience, un an après avoir arraché du prétoire le Crucifix.

Le 21 janvier dernier, la statue de la Vierge était enlevée de son piédestal, sur la place d'Ormay (Haute-Saône), par le caprice de M. *Briot*, avec la connivence de M. le préfet *Michon*, qui n'avait pas eu le courage d'opposer son veto à cette ineptie, et avec l'assistance effective du brigadier de gendarmerie ; venu là pour maintenir l'ordre. Le brigadier, rentrant chez lui de cette brillante équipée, trouva son fils unique mort. M. *Michon* s'est cassé la jambe d'une façon fort grave, dit-on. On annonce la mort de Mme *Briot*. En moins de trois mois, chacun des acteurs de la scène du 21 janvier aura été frappé, soit dans sa personne, soit dans ses plus chères affections.

M. *André*, préfet d'Ille-et-Vilaine, qui opéra si brillamment à Rennes, serait devenu fou, aurait parcouru les rues de la ville préfectorale dans un costume primitif, et aurait dû pour cela être mis en disponibilité.

Le serrurier qui crocheta à Lille les Rédemptoristes, les Récollets et les Dominicains, M. *Sien Wouters*, a été mis en faillite, s'est vu ruiné, a été pris faisant éclater des bombes dans plusieurs maisons et, ajoute-t-on, s'est suicidé. Le crocheteur des Capucins de Bayonne et des Bénédictins de la Bastille s'est noyé avec son beau père sur la côte de Saint-Jean-de-Luz, et a péri seul des douze hommes qui montaient deux bateaux.

Le déboulonneur de la statue de sainte Germaine à Toulouse, qui n'avait travaillé qu'avec répugnance, est entré le lendemain à l'hôpital pour deux mois et n'a pu obtenir des républicains dont il était l'ouvrier un maigre secours pour retourner dans son pays. A Nîmes ou à Alais, nous ne nous rappelons plus au juste dans laquelle de ces deux villes, un énergumène qui était monté en chaire pour fumer sa cigarette, s'est pendu peu de jours après.

Le serrurier qui instrumenta contre le couvent des Capucins aux Chaprais, dans le Doubs, a été déclaré en faillite. Des cinq commissaires qui présidaient les crochetages à Flavigny et à Dijon, deux sont déjà morts et un troisième a été mis en demeure de se retirer six mois avant d'avoir droit à la retraite.

Tous ces faits-là ont été relatés dans les journaux en temps et lieux. On pourrait multiplier les exemples semblables. Ne racontons en pas dernièrement qu'un instituteur laïque des environs de Bordeaux, qui frappait à coup de baguette un christ en l'appelant "petit charbonnier" ; pour montrer à ses élèves que le Christ était impuissant, avait vu peu de temps après sa femme accoucher d'un enfant aveugle, sourd et muet et d'un autre enfant mort dont le ventre était déchiré ?

Ne lisions nous pas naguère dans une feuille bretonne qu'un débitant de vins qui levait le bras contre le ciel en proférant de longs blasphèmes, avait eu tout à coup ce bras paralysé ? N'a-t-on pas dit qu'un organisateur de banquet du Vendredi-Saint, à Marseille, s'était pendu ? Ne sait-on pas que la plupart des prêtres apostats qui sont allés en Suisse s'enrôler dans le

vieux-catholicisme se sont suicidés, ou sont devenus fous, ou sont morts dans le désespoir, et les mêmes faits n'ont-ils pas été constatés dans le duché de Bade, où il serait facile, comme en Suisse, de donner les noms de ces malheureux ?

Si les obscurs sont ainsi frappés, qu'est ce qui peut être réservé aux illustres, aux chefs, aux principaux coupables ? Ils peuvent ricaner, ils expliqueront les faits qui précèdent par le grand mot de hasard. Soit. Mais à leur place nous ne serions pas tranquilles. Les gouvernants républicains en France, rendront leurs comptes, et ils auront à démêler avec haute, moyenne et basse justice divine et humaine, en commençant par passer par les mains de la Révolution sociale.

Retraite du Révd M. François Xavier Bégin, ancien curé de St-Pacôme de Kamouraska.—Un de nos abonnés de cette paroisse vient de nous prier de publier dans la *Gazette des Campagnes* l'adresse suivante qui a été présentée au Révd M. Bégin, à l'occasion de sa retraite comme curé de la paroisse de St-Pacôme. Nous nous associons de tout cœur au témoignage d'estime et de reconnaissance qui vient d'être offert à ce dévoué curé, que pendant vingt ans nous avons eu occasion de voir à l'œuvre, non seulement dans l'exercice de son ministère, mais comme cultivateur ; profession qu'il était aussi obligé d'exercer par le peu de revenus qu'il recevait d'ailleurs. M. Bégin a été l'un de ceux qui ont le plus fait pour promouvoir le progrès agricole dans le comté de Kamouraska. Comme directeur de la Société d'agriculture de ce comté, il a rendu des services immenses qui lui ont assuré la plus vive reconnaissance des cultivateurs qu'il désirait voir heureux et prospères.

Au Révérend Messire François-Xavier Bégin.

Cher et bien aimé Pasteur,

Nous ne serions vous dire combien nous aurions été heureux, si votre santé, que vous avez usée avec nous et pour nous, vous eût permis de continuer la desserte de cette paroisse ! Mais nous n'osons à croire que Dieu, dans son infinie sagesse, dans sa divine bonté, a jugé qu'il était bien temps pour vous, après trente années d'apostolat, années si bien remplies, de goûter un peu de repos, même en cette vie, en attendant qu'il vous accorde, dans l'autre, la récompense due à vos mérites, à vos vertus.

Nous éprouvons donc aujourd'hui, plus que jamais, le besoin de vous témoigner tous ensemble, d'une seule voix, notre sincère et profonde reconnaissance. Nous n'avons qu'un regret, M. le curé, c'est de ne pouvoir trouver d'expression pour bien remplir ce devoir, devoir bien agréable assurément, qui nous incombe en ce moment.

Ce que vous avez fait de bien sous tous les rapports dans la paroisse de St-Pacôme dont vous êtes le fondateur, qui pourrait le dire sans rien oublier ? qui pourrait compter les bonnes œuvres que vous avez accomplies ? Combien d'ailleurs elles sont ignorées, car vous avez toujours cherché l'ombre et le silence pour faire le bien ; votre grande et pieuse modestie avait presque peur des applaudissements du monde ; vous trouviez dans l'amour de Dieu et dans votre excellent cœur de bien plus douces consolations.

Que de sacrifices pécuniaires et n'avez-vous pas faits, lorsqu'il s'est agi de la construction de l'église et du presbytère.

Que de libéralités en tous genres vous avez exercées pour favoriser l'éducation ! Certes si nos enfants ont acquis un peu d'instruction, ils le doivent en grande partie à votre zèle, à votre dévouement et à vos dons généreux. Aussi, soyez en bien persuadé, M. le Curé, dans leurs prières de chaque jour, il y en aura toujours une bien fervente pour vous.

Et s'il fallait ici énumérer toutes vos aumônes, que de pages touchantes nous écrivions ! Combien de malheureux vous avez sauvés des angoisses de la misère, peut-être des tentations du désespoir ! Il ne manque pas dans cette assemblée de personnes

qui, au besoin, sauront vous rendre à cet égard un beau témoignage de gratitude. De fait, vous avez tout donné, cher curé ; vous n'avez presque rien réservé pour vous des biens de ce monde ; mais que de richesses vous avez ramassées pour le Ciel !

Enfin, pour tout dire en quelques mots, durant les trente années que vous avez été notre curé, il ne s'est pas écoulé un jour sans que vous ayez aidé chacun de nous de vos conseils éclairés, non seulement en matières religieuses, mais dans les affaires civiles, temporelles. Enfin c'est de vous que nous ne cessons de répéter avec un grand écrivain : "Son cœur, ses mains et sa bouche étaient toujours ouverts à tous les genres d'infortunes, son cœur pour compatir à toutes les peines ; ses mains pour répandre l'aumône et les bienfaits ; sa bouche pour encourager les malheureux à la patience et à faire bon usage de leurs maux."

Ne dites pas que nous exagérons, M. le curé ; vous avez pu cacher bien souvent votre bienfaisance ; mais Dieu vous a vu et lui seul pourra vous récompenser dignement.

Il nous reste une consolation. Vous laissez le ministère ; mais vous résidez encore au milieu de nous. Il eût été vraiment trop malheureux, trop pénible de se séparer après avoir vécu si longtemps ensemble. Ainsi les douces relations qui ont existé entre nous ne seront pas interrompues. Vous n'oublierez pas, M. le curé, que nous serons, comme par le passé, toujours prêts à satisfaire tous vos desirs ; et nous espérons que vous pousserez encore quelquefois, dans vos prières, surtout à vos ouailles de St-Pacôme que vous avez tant aimées.

St-Pacôme, 24 septembre 1892.

RÉPONSE.

Mes chers et bons amis,

La démarche que vous accomplissez aujourd'hui en foule si compacte, et la magnifique adresse, toute saturée de louanges innombrées, que vous me présentez, me jette dans une confusion inexprimable. Je serais presque tenté de prendre le tout pour une satire sanglante de ce que je n'ai pas fait, et une leçon de ce que j'aurais dû faire. Votre magnifique adresse n'a qu'un petit défaut, celui de passer à côté de la vérité sans y toucher. Devant cette averse d'éloges, je me trouve sans voix ; l'émotion qui me domine me rend presque incapable de répondre et je serais plus que téméraire d'accepter sans discussion tout ce que comporte votre adresse. Je comprends quo votre pitié a étendu le voile de la charité pour couvrir les nombreuses fautes de ma longue administration curiale. Dans ce bouquet éblouissant, je me contente de cueillir quelques petites blottés, et encore sous bénéfice d'inventaire.

Tout de même je suis profondément ému de votre démonstration spontanée. Je dois l'attribuer à la sympathie que le plus grand nombre m'a toujours témoignée, plutôt qu'à la joie de ma démission comme curé. Je ne vous dissimule pas que j'eusse mieux aimé ne pas être l'objet de cette démonstration qui m'humilie.

Depuis un an et demi, j'étais presque mort, une cruelle infirmité me séparait de vous. J'étais votre curé de droit et non de fait ; il eût mieux valu me laisser dans mon obscurité et ne point me forcer à ressusciter pour un instant. Eh bien, mes bons amis, puisque vous m'obligez à paraître aujourd'hui au milieu de vous, après un an et demi d'absence, le premier bonjour, sera mon dernier adieu. C'est ici qu'a été ma première cure, c'est ici que sera la dernière.

Le bon et dévoué prêtre qui doit me succéder saura bien réparer les fautes que j'ai pu faire et remplir le vide de mes longues années stériles. Ecoutez-le, respectez-le, et témoignez-lui toujours une confiance filiale, et il vous conduira sûrement dans les sentiers de la vertu et au port de l'heureuse éternité que nous devons toujours avoir en vue.

Je ne saurais me séparer de vous sans signaler à votre estime et à votre reconnaissance un homme qui depuis vingt ans a joué un grand rôle dans cette paroisse ; j'oserais presque dire un bienfaiteur. Ai-je besoin de le nommer, votre cœur le devine, c'est M. Ed. King. Je ne crains pas d'être démenti, en le signalant aujourd'hui dans cette manifestation, comme la providence de cette paroisse. Il a été la providence des pauvres, le protecteur des veuves et des orphelins ; son grand cœur ne s'est pas resserré dans les limites étroites de cette paroisse. Il s'est épanché en faveur de toutes les misères, de toutes les infortunes. Sa bourse a été ouverte à toutes les calamités. Et si je ne craignais de blesser sa modestie, que d'œuvres admirables je pourrais signaler ! Œuvres en faveur des pauvres, œuvres

en faveur des communautés religieuses. On aurait dit que son grand cœur ne trouvait de bonheur qu'à s'épancher, comme une source versé le trop plein de ses eaux bienfaisantes. De loin comme de proche, il en est bien peu qui ne se sont ressentis de sa salutaire bienfaisance. Honneur donc à M. Edmond King.

M. F.-X. BEGIN, Prêtre, ancien curé.

CAUSERIE AGRICOLE

DE LA CULTURE DU BLÉ.

Engrais et amendements.—Le blé est une plante très épuisante, c'est même la plus épuisante de toutes celles que nous cultivons en plein champ. Ses meilleurs produits sont obtenus sur des terrains riches.

Cependant le blé n'aime pas à être semé sur des fumures récentes, car le contact immédiat du blé avec le fumier nuit beaucoup à sa production. Dans ce cas, on obtient beaucoup de pailles et peu de grains.

Le meilleur moyen de satisfaire aux exigences du blé, serait donc de le cultiver sur un terrain riche naturellement, ou qui a été enrichi par les fumiers mis dans les récoltes précédentes. Ainsi, le blé donnera de bons produits après une récolte de pommes de terre qui a reçu une forte fumure.

Pour bien connaître quel est l'engrais le plus convenable au blé, nous devons d'abord étudier la composition de ce grain. Or, en analysant le blé, nous trouvons qu'il se compose de silice, de potasse, de silice qui sert à former sa paille avec un peu de potasse, puis de l'acide phosphorique, de la chaux, etc.

Par conséquent, pour donner au blé toute la nourriture qu'il exige, il faut lui procurer des engrais riches en silice, en phosphate et en chaux.

Le fumier d'étable contient la plupart de ces principes; les pailles qui ont servi de litière fournissent la silice et la potasse; les grains et l'herbe qui ont servi de nourriture, contiennent surtout des phosphates et autres. Mais il est bon de remarquer que les phosphates contenus dans l'herbe absorbée par les vaches, passent dans leur lait, et qu'ainsi les engrais d'étable sont toujours trop pauvres en phosphates. Il n'y a que le fumier de cheval qui soit riche de cette substance, et malheureusement ces fumiers sont toujours en trop petite quantité.

Maintenant il ne faut pas oublier qu'on doit semer après une plante qui a reçu la fumure et que cette plante a absorbé une grande partie du fumier. Par conséquent, si la fumure n'a pas été très forte, on peut craindre que le blé vienne à manquer de nourriture. Pour éviter cette faute, les meilleurs agriculteurs fument toujours leur blé directement, mais comme le fumier d'étable présente certains inconvénients pour le blé, ils emploient d'autres engrais, en choisissant ceux qui contiennent en abondance les principes demandés pour le blé. Ils donneront, par exemple, des cendres lessivées qui sont riches en phosphate, de la poudre d'os également riche en phosphate, un engrais particulier qu'on appelle superphosphate, du guano, de la colombine quand on en a, des urines humaines et des matières fécales; ces deux dernières devant être employées à l'état liquide et vieilli, mélangées avec une grande quantité d'eau, parce que ce sont des engrais très fortes.

Nous avons dit plus haut que le blé est très épuisant. Des expériences nombreuses ont été faites à ce sujet, et l'on a reconnu que le grain et la paille de blé réunis ensemble enlèvent un poids de fumier double du leur, c'est-à-dire que cent livres de blé et de pailles récoltés enlèvent au sol la valeur de deux cents livres de fumier; c'est-à-dire encore, que si sur un arpent nous mettons douze minots de blé ou 120 livres avec 1,500 livres de pailles, la poids total de la récolte sera de 2,200 livres, cette récolte aura enlevé à la terre la valeur de 4,440 livres de fumier. On comprend alors que si l'on continuait à semer du blé pendant plusieurs années sans fumer la terre, elle deviendrait très pauvre.

Choix des semences.—Pour le choix de la semence du blé, on doit examiner :

- 1o. Le degré de maturité de la graine;
- 2o. Sa grosseur;
- 3o. Son âge;
- 4o. L'opportunité de changer de temps à autre la semence.

Premièrement.—Une graine qui n'a pas parfaitement mûrie peut être semée et produire une plante; mais comme elle n'a pas reçu toute la nourriture qu'il lui fallait, elle est excessivement faible, et par conséquent produira une plante également faible. Il est incontestable que les végétaux provenant de graines n'ayant pas atteint leur entière maturité, pousseront lentement, le produit sera petit, en un mot la plante dégénérera. Pour prévenir cette perte, on ne doit semer que des graines parfaitement mûres. Ainsi, pour plus de certitude, les cultivateurs devraient consacrer un coin de leur champ pour la récolte de leur blé de semence, qu'ils laisseront parfaitement mûrir jusqu'à ce qu'ils s'aperçoivent que le blé s'échappe de l'épi.

Deuxièmement.—La grosseur des grains n'influe pas beaucoup sur les produits d'une récolte. On obtient d'aussi bons résultats avec des petits grains qu'avec des gros de la même espèce; mais il faut que ces grains soient bien conformés, qu'ils soient ni difformes ni ridés, c'est-à-dire qu'ils aient l'apparence d'un grain parfaitement construit. Ainsi donc, dans le choix des grains de semence, il faut avoir soin qu'ils ne soient ridés ni mal conformés.

Troisièmement.—L'âge des grains de semence influe beaucoup sur le succès de la récolte. Il est reconnu qu'une vieille graine ne réussit pas aussi bien qu'une jeune; et cela se comprend facilement. En vieillissant, la graine perd beaucoup de son eau naturelle, elle se dessèche à l'excès, et si on sème cette graine, il faut qu'elle reprenne l'eau perdue avant de germer: ce qui prend un certain temps. Puis dans une vieille graine le germe est toujours très faible, et souvent il meurt avant de pouvoir parvenir à la lumière. On doit donc rejeter les vieilles graines, et n'employer pour semence que celles que nous avons obtenues par la dernière récolte.

Cependant il a pu arriver que la dernière récolte de blé ait été mauvaise, que le grain ait souffert par la rouille, et où encore qu'une disette ait obligé le cultivateur à consommer toute sa récolte de blé. Dans ce cas, il pourra être forcé de prendre pour semence des grains plus vieux. A ce sujet, voici ce que nous avons à dire: Supposons un tas de blé conservé convenablement, c'est-à-dire étendu en couche mince dans un

grenier, à l'abri de la lumière et des mauvais temps, placé dans un endroit ni trop sec ni trop humide, si ce blé est de bonne qualité il germera complètement dans le sol, un an après leur récolte; mais la germination sera un peu tardive; le quart des graines ne germera pas du tout trois ans après la récolte; et plus de la moitié ne germera pas du tout quatre ans après la récolte.

D'ailleurs voici un moyen de s'assurer de la faculté germinative des graines: On prend une soucoupe, on y met un doigt d'épaisseur d'eau tiède; on dépose un morceau de drap dans cette soucoupe, et sur ce drap on place un certain nombre de graines à essayer, disons cent graines. On recouvre les graines d'un second morceau de drap, et l'on place la soucoupe dans un lieu où l'eau puisse toujours se maintenir tiède. Puis on remplit de temps en temps la soucoupe avec de l'eau tiède pour entretenir l'humidité.

Au bout de quelques jours, si la graine est bonne, elle commence à germer. On laisse faire cinq à six jours, et dans ce temps les bonnes graines ont germé et les mauvaises ont moisie. Si la graine est de bonne qualité, presque toutes les graines mises dans la soucoupe auront germé; mais si cette graine est vieille, et si elle n'a pas mûri lors de la récolte, grand nombre ne germeront pas du tout; on en comptera trente, quarante ou cinquante qui n'auront pas germé. Alors si on est obligé d'employer ces graines pour semence, il faudra augmenter la quantité par arpent, en proportion des graines qui n'ont pas la faculté germinative.

Quatrièmement.—Règle générale, il n'est pas recommandable de mettre de côté les semences produites dans le pays pour les remplacer par d'autres venant de pays étrangers, car les graines que nous récoltons sont acclimatées, c'est-à-dire qu'elles résistent très bien aux intempéries, tandis que celles qui viennent des pays étrangers sont moins rustiques et courent risque de périr sous notre température. Très souvent aussi, en changeant ainsi de semence, on s'expose à mettre de côté de bonnes graines pour en choisir d'autres de mauvaise qualité.

A cette règle, il y a cependant des exceptions. Ainsi, nous avons une variété de blé que nous estimons beaucoup, qui donne de forts produits mais qui dégénère dans le sol que nous cultivons, qui s'affaiblit graduellement; nous pouvons alors, si nous tenons à conserver les qualités de cette variété, changer de temps en temps de semence, en prenant les précautions que nous avons indiquées plus haut.

Préparation des semences.—Avant de semer le blé, nous devons lui faire subir deux préparations principales que nous appelons le *nettoyage* et le *chaulage*.

Il est important de n'employer pour semence que les grains bien pleins, bien mûris, bien nourris, ayant une belle écorce lisse, car c'est du choix de la graine que dépend en grande partie le succès de la culture. Nous aurions beau labourer, herser, rouler, améliorer, nettoyer les sols de la meilleure manière possible, si nos graines sont mauvaises les récoltes seront faibles.

Le nettoyage a pour but de faire disparaître toutes les graines de mauvaise qualité et toutes les graines étrangères. Pour cela on commence par passer le blé au crible; mais le criblage ne suffit pas, car il reste

toujours de mauvaises graines et des semences de mauvaises herbes.

Un grand nombre de cultivateurs prennent la peine de triller leur grain à la main: c'est une opération très longue, mais cela fait comprendre que l'on apprécie justement la nécessité de bien choisir les graines de semence. Pour rendre l'opération plus rapide, il a été inventé des cribles particuliers appelés "cribles cylindriques."

Un jeune homme peut triller ainsi sept minots à l'heure. Quand le trillage se fait à la main, il n'y a que le blé qu'on trille et les autres grains de semence sont généralement très sales; mais avec le crible cylindrique, tous les grains peuvent être trillés.

Le *chaulage* est une opération qui consiste à faire subir aux grains, avant de les confier à la terre, l'action d'agents propres à activer la germination ou à détruire en eux le principe de la carie ou du charbon. Le chaulage des blés a aussi l'avantage de hâter de trois ou quatre jours la germination.

On a aussi recours, pour la semence, au lavage des blés. Nous ne saurions trop le recommander lorsqu'on aura pour but de séparer tous les grains de mauvaise qualité. Cette opération, aussi facile que peu dispendieuse, se fait en jetant dans un cuvier plein d'eau commune la quantité de blé voulue. On agite pendant quelques minutes, pour que l'émersion soit complète, puis on laisse reposer un instant, et bientôt tout le bon grain se précipite, tandis qu'à la surface viennent surnager tous les grains détériorés que l'on doit, au fur et mesure, enlever avec une écumoire. L'explication de ce phénomène est si simple, que nous nous bornerons à l'indiquer. Tous les cultivateurs savent, en effet, que l'épi qui est arrivé à une bonne maturité est garni d'un grain plus petit, mais plus jaune et plus pesant. L'embryon est mieux formé dans celui-ci; l'amidon, qui plus tard doit fournir à son premier accroissement, est moins susceptible d'altération, puisqu'il est plus sec et plus élaboré. Au contraire, le grain qui surnage, si nous l'examinons attentivement, nous paraîtra plus mou, plus facile à broyer entre les doigts.

On voit aussi, parmi les grains qui ont surnagé, tous ceux à enveloppe blanche dont les balles n'ont point été séparées par le battage. Qui pourrait douter que les balles, lorsqu'elles ne se détachent point, sont l'indice certain d'une maturité incomplète?

Nous ajouterons ici que l'addition d'une certaine quantité de sel commun; en augmentant la densité de l'eau employée, faciliterait encore la séparation de mauvais grains.—(A suivre)

Liste des prix accordés à l'exposition du comté de Kamouraska, tenue au Village de Kamouraska, le 5 octobre 1882.

Etalons de 4 à 12 ans.—1er prix, François Gondron; 2e, Cyprien Dionne; 3e, Prudent Picard; 4e, Philippe Hudon.
Juments poulinières.—1er prix, Damaso Bérubé; 2e, Didier Paradis; 3e, Honoré Dubé; 4e, Joseph Michaud.
Poulinis de 3 ans.—1er prix, Benoît Deschêde; 2e, Maurice Bossé; 3e, Antoine Guy.
Poulinis de 2 ans.—1er prix, François Landril; 2e, Alfred Michaud; 3e, Claude Carou; 4e, Théophile Darisse.
Poulinis de lait.—1er prix, Philippe Hudon; 2e, Damaso Bérubé; 3e, Michel Jean; 4e, François Giguon.

Pouliches de 3 ans.—1er prix, Prudent Picard ; 2e, Gaspard Robichaud ; 3e, Alexis Richard ; 4e, Jean Baptiste Taché.
 Pouliches de 2 ans.—1er prix, Flavien Dubé ; 2e, Vve Abdou Langlais.

Poulains de 1 an.—1er prix, Joseph Roy dit Desjardins ; 2e, Honoré Dionne ; 3e, Hubert Pelletier fils ; 4e, François Landril.
 Pouliches de 1 an.—1er prix, Prudent Picard ; 2e, Pierre Laforest ; 3e, François Landril ; 4e, Philippe Hudon.

Juments de 4 ans et au-dessus.—1er prix, Cyprion Dionne ; 2e, Hypolite Paradis ; 3e, Prudent Picard ; 4e, Joseph Raymond.

BETE A CORNES (pur sang).

Taureaux de 3 ans et au-dessus.—1er prix, Auguste Casgrain.
 Vaches de 3 ans et au-dessus.—1er prix, Auguste Casgrain ; 2e, Hubert Pelletier ; 2e, Louis Desjardins.

Génisses de 1 an.—1er prix, Régent Fortin ; 2e, Benoit Déchéne.

Taureau de 1 an.—1er prix, Cyprion Dionne ; 2e, Benoit Déchéne ; 3e, Régent Fortin.

Veaux de lait (taureaux).—1er prix, Damaso Soucy.
 Veaux de lait (génisses).—1er prix, Benoit Déchéne.

RACE CANADIENNE.

Taureaux de 3 ans et au-dessus.—1er prix, Cyrias Ouellet ; 2e, Mme Bte Moreau ; 3e, Laurent Michaud ; 4e, Hubert Pelletier.
 Taureaux de 2 ans.—1er prix, Laurent Michaud ; 2e, George Richard ; 3e, Hyacinthe Chamberland ; 4e, Jean Baptiste Richard.

Vaches de 3 ans et au-dessus.—1er prix, Hypolite Paradis ; 2e, Cyrias Ouellet ; 3e, Charles Ouellet ; 4e, Laurent Michaud.
 Génisses de 2 ans.—1er prix, Benoit Déchéne ; 2e, François Gagnon ; 3e, Cyprion Dionne ; 4e, Hubert Pelletier.

Génisses d'un an.—1er prix, Edouard Lizotte ; 2e, Cyrias Ouellet ; 3e, Thomas Lévesque St P ; 4e, Honoré Dionne.

Taureaux d'un an.—1er prix, Hypolite Paradis ; 2e, Hyacinthe Soucy ; 3e, François Gagnon ; 4e, Prudent Picard.

Veaux de lait (taureaux).—1er prix, Hypolite Paradis ; 2e, Louis Desjardins ; 3e, François Gagnon ; Prudent Picard.

Veaux de lait (génisses).—1er prix, Laurent Michaud ; 2e, Cyrias Ouellet ; 3e, Hyacinthe Chamberland.

Verrats de 1 an et au-dessus.—1er prix, Régent Fortin ; 2e, François Landril ; 3e, Laurent Michaud.

Verrats de l'année.—1er prix, Cyprion Dionne ; 2e, Damaso Soucy ; 3e, Benoit Déchéne.

Traies de 1 an et au-dessus.—1er prix, Flavien Dubé ; 2e, Gaspard Robichaud ; 3e, François Landril ; 4e, Cyprion Dionne.

Traies de l'année.—1er prix, Cyrias Lavoie ; 2e, Damaso Soucy ; 3e, Flavien Dubé ; 4e, Régent Fortin.

Béliers de 2 ans et au-dessus.—1er prix, Hypolite Paradis ; 2e, Cyprion Dionne ; 3e, Odilon Robichaud ; 4e, Honoré Dionne.

Béliers d'un an.—1er prix, Joseph Soucy ; 2e, Gaspard Robichaud ; 3e, Cyrille Marquis ; 4e, François Gagnon.

Béliers de l'année.—1er prix, Odilon Robichaud ; 2e, Gaspard Robichaud ; 3e, Hypolite Paradis ; 4e, Cyrille Michaud.

Brebis de 2 ans et au-dessus.—1er prix, Hypolite Paradis ; 2e, Odilon Robichaud ; 3e, Prudent Picard ; 4e, Louis Desjardins.

Brebis de 1 an.—1er prix, Régent Fortin ; 2e, Cyrille Michaud ; 3e, Odilon Robichaud ; 4e, Thadée Beaulieu.

Brebis de l'année.—1er prix, Odilon Robichaud ; 2e, Gaspard Robichaud ; 3e, Hypolite Paradis ; 4e, Auguste Casgrain.

Industrie : Bourre.—1er prix, Laurent Michaud ; 2e, Moïse Lavoie ; 3e, Cyrille Michaud ; 4e, Nazaire Bossé.

Grain de mil.—1er prix, Maurice Bossé ; 2e, Hyacinthe Chamberland ; 3e, Eusèbe Gagnon.

Blé.—1er prix, Charles Ouellet ; 2e, Thadée Beaulieu ; 3e, Cyprion Dionne.

Seigle.—1er prix, Charles Ouellet ; 2e, Honoré Dubé ; 3e, Eusèbe Gagnon.

Pois.—1er prix, Thomas Lévesque ; 2e, Hubert Pelletier ; 3e, Thadée Beaulieu.

Avoine.—1er prix, Thadée Beaulieu ; 2e, Eusèbe Gagnon ; 3e, Alexis Richard.

Orgo.—1er prix, Eusèbe Gagnon ; 2e, Thadée Beaulieu ; 3e, Flavien Dubé.

Etouffe croisée foulée.—1er prix François Landril ; 2e, Thadée Beaulieu ; 3e, Louis Desjardins.

Petite étouffe pure laine.—1er prix, Benoit Déchéne ; 2e, Nazaire Bossé ; 3e, Joseph Dancosse.

Faouille pure laine.—1er prix, Benoit Déchéne ; 2e, Joseph Dancosse ; 3e, Thadée Beaulieu.

Toile.—1er prix, André Ouellet ; 2e, Louis Desjardins ; 3e, Thadée Beaulieu ; 4e, Eusèbe Gagnon.

Couvrepieds tout laine.—1er prix, Benoit Déchéne ; 2e, Joseph Dancosse ; 3e, Mde J. Baptiste Moreau.

Couvrepieds coton ou laine et coton.—1er prix, Alexis Gagné ; 2e, Louis Desjardins ; 3e, Joseph Dancosse.

Couvertes en laine.—1er prix, François Marquis ; 2e, Mde J. B. Moreau ; 3e, Louis Desjardins ; 4e, Cyrias Lavoie.

Bas en laine.—1er prix, André Ouellet ; 2e, Joseph Dancosse ; 3e, Nazaire Bossé ; 4e, Alexis Gagné.

Grands châles en laine.—1er prix, Joseph Dancosse ; 2e, Antoine Desjardins.

Etouffe légère.—1er prix, Joseph Dancosse ; 2e, Nazaire Bossé ; 3e, Eusèbe Gagnon.

Tabac ou feuille.—1er prix, Charles Ouellet ; 2e, Louis Desjardins ; 3e, Joseph Sirois.

Sucre d'érable.—1er prix, Joseph Roy dit Desjardins ; 2e, Alexis Richard ; 3e, Alexis Gagné ; 4e, Michel Parent.

Fromage.—1er prix, Fromagerie de St. Paschal ; 2e, Fromagerie de la Rivière-Ouelle ; 3e, Fromagerie de Kamouraska.

Du soin à donner aux poulains après le sevrage.

Un de nos abonnés de la Rivière-du-Loup nous écrit ce qui suit :

“ S'il vous plaît de m'informer par la voie de votre journal, au prochain numéro, de la meilleure méthode de soigner les poulains après le sevrage ; la qualité et la quantité du foin qu'il faut leur donner pendant le premier hivernement, ainsi que le grain ; en un mot tout ce qui concerne le premier hivernement d'un poulain. ”

Comme les poulains commencent ordinairement à manger à l'âge de deux mois, on a dû leur fournir des aliments appropriés à leur âge, comme un peu d'orge et d'avoine concassées et légèrement humectées d'eau en augmentant tous les jours progressivement la dose, jusqu'à ce qu'on laisse le poulain manger avec sa mère dans le même râtelier. On ajoute alors à l'avoine un peu de carottes coupées et amollies dans de l'eau chaude. Plus tard, c'est-à-dire vers le quatrième ou le cinquième mois, quand la nourriture devient plus nécessaire au poulain, il faut la lui donner dans une auge à part placée dans un coin de l'écurie en l'absence de la mère, ou après avoir attaché celle-ci ; autrement la jument mangeant trop vite, ne laisserait rien à son petit.

On ne doit sevrer les poulains qu'au bout de sept à huit mois environ, selon les circonstances. Un long allaitement ne leur est pas toujours avantageux, car, s'il leur fait prendre du corps, il les rend mous et paresseux. Il est seulement nécessaire quand les poulains sont faibles et valétudinaires.

Généralement, quand on retire les poulains d'auprès de leur mère, ils paraissent tristes, inquiets, mais cela ne dure pas longtemps ; quelques jours suffisent pour qu'ils reprennent leur vivacité naturelle, et, à cette époque, on doit leur donner pour nourriture de l'orge et de l'avoine écrasées, ou l'une ou l'autre séparément ; du foin bien tondre de bonne qualité, de l'eau blanche faite avec du grauu.

Il convient de remarquer que le poulain croît dans la première année quatre fois plus que dans la seconde, et dix fois plus que dans la troisième. On ne doit donc pas regretter le surcroît de dépense, qui est une conséquence de ce régime ; elle sera largement compensée par l'augmentation de valeur qu'acquiert ainsi le cheval, sans parler de la supériorité des services qu'il rend, et de la longévité qu'il atteint.

Si le sevrage du poulain a lieu en hiver, il recevra, outre l'avoine et la paille, un peu de foin auquel on ajoutera des carottes, ou à défaut, des panais, des topinambours ou des pommes de terre. On lui donne trois repas par jour : le premier à 5 ou 6 heures du matin ; le second à midi, et le troisième, de 6 à 7 heures du soir. Voici comme on peut distribuer cette nourriture : le matin, carottes coupées mêlées d'avoine ou féverolles broyées, et paille hachée ; quand le poulain a mangé le quart de sa ration, on le fait boire ; à midi, foin et paille hachés, humectés, puis un peu d'eau blanche. Le repas du soir, comme celui du matin.

Quand on sevrer les poulains en été, il faut éviter avec soin les pâturages frais et ceux où l'herbe serait trop tendre, car elle leur lâche le ventre, leur donne souvent quelques coliques et les empêche de profiter. L'habitude de leur donner du son tous les jours en rentrant de pâturer est également mauvaise.

Les poulains sont beaucoup mieux portants quand on les mène pâturer tous les jours ; pendant le beau temps, que quand on les laisse continuellement à l'écurie ; le continuel séjour à l'écurie est tout-à-fait contre nature.

Plusieurs auteurs vétérinaires prétendent que la verdure des champs engendre des vers dans le corps des chevaux et qu'il faut leur donner du son deux fois par jour, le matin avant de partir et le soir en rentrant.

En supposant que le vert puisse produire les effets signalés, il est plus sage de leur donner en partie égale l'avoine, l'orge et le seigle écrasés, et de les purger deux fois en deux ou trois jours, tous les trois mois environ ; par ce moyen, tout en expulsant les vers s'il y en a, on débarrasse les chevaux des humeurs et des fluides de mauvaise qualité.

Les poulains que l'on retire d'auprès de leur mère pour les sevrer, doivent être mis dans une écurie saine, très-propre, ni trop froide ni trop chaude, afin qu'ils ne soient pas trop sensibles au froid. Les mangeoires et les râteliers seront assez bas pour que les poulains puissent y atteindre sans difficulté aucune. Leur litière sera renouvelée le plus souvent possible, le soir et le matin au moins.

On doit purger deux fois de suite les poulains qui rentrent de prairie, et une huitaine de jours après on leur fait une demi-saignée au col, et on leur donne ensuite modérément à manger pendant quelques semaines. Il faut être réservé à l'égard du grain, dont l'abondance en ce cas ne pourrait manquer de les élever plus ou moins ; mais ils ne pourraient manquer de se trouver *échauffés*. Ce qui précède ne s'applique qu'aux poulains que l'on retire du pâturage, pour ne les plus y remettre de l'année.

Les poulains rendus à l'âge de sept à huit mois doivent avoir la queue tondue ; cette opération doit se renouveler trois fois, de trois mois en trois mois au moins, afin qu'elle devienne plus fournie de crins.

Il convient de dresser les poulains de bonne heure pour obvier à une foule d'inconvénients ; à cet effet, il faut leur lever de temps en temps les pieds, frapper sur la muraille de l'écurie avec un marteau ou toute autre chose semblable ; ne jamais plaisanter avec eux, les corriger à propos s'ils manquent, sans pour cela être trop brusque ni trop méchant envers eux ; il faut

les habituer à suivre, sans difficulté, quand on les tire par les rênes, ou seulement par longues, et à arrêter au premier mot. Il faut aussi leur donner un nom, afin qu'ils sachent que c'est à eux que l'on parle lorsqu'ils sont avec d'autres chevaux.

Différentes leçons doivent être données aux poulains, petit à petit, le plus lentement possible, de manière à ne pas les fatiguer ni les impatienter ; il faut aussi, mais à propos, leur parler, les flatter, les châtier sur le moment de la faute ; ce moment passé, on ne doit ni les battre, ni les jurer ; quand on les châtie au moment de la faute, il le faut faire modérément, tout en corrigeant leurs défauts et leurs mauvaises habitudes.

Beaucoup de chevaux, qui n'ont point été apprivoisés étant jeunes, restent souvent farouches, au point de se sauver au moindre bruit et de ne se laisser approcher que difficilement.

Quant au reste, l'intelligence, le discernement du cultivateur doit dans ce cas aviser, et agir avec discernement.

Les fumiers.

Toujours les fumiers ! Nous dira-t-on. Oui, toujours les fumiers, car ils sont la base la plus solide sur laquelle puissent s'appuyer les cultures, et par conséquent il ne faut pas craindre de poser cette base de la façon la plus solide et la plus inébranlable.

Les cultivateurs manquent d'engrais, et ils ne cessent de le répéter, sans avouer cependant que c'est par leur faute et leur propre négligence. Par le manque de soin à l'égard des fumiers qu'ils pourraient augmenter, ils ouvrent leur bourse d'où ils laissent sortir une monnaie précieuse.

Il ne suffit pas de recueillir toutes les matières propres à faire des fumiers, il faut les préparer, les conserver dans les meilleures conditions et en tirer le parti le plus avantageux.

En général, et nous l'avons souvent répété, on laisse que trop les fumiers exposés à l'air, car en ne prenant pas les précautions d'arrêter leurs évaporations, ils s'altèrent considérablement. Le cultivateur ne perdra absolument pas son temps, s'il a le soin de couvrir les fumiers avec de la terre.

À l'automne, lorsqu'on nettoie les fossés, pourquoi ne pas prendre cette terre pour couvrir les fumiers, car elle est d'autant meilleure qu'elle contient parfois des éléments inorganiques précieux ; des gazons remplissent aussi merveilleusement le but ; une couche de deux pouces est assez épaisse pour conserver les fumiers.

Certains cultivateurs comprendront difficilement combien il est important de faire usage de ce moyen, et cependant une brouettée d'engrais conservée suivant le système que nous venons d'indiquer produit presque toujours plus d'effet sur les plantes qu'un plein tombereau de fumier mal tenu et mal soigné. On dit avec assez de vérité, " qu'un tombereau d'engrais mal conservé avait beaucoup de rapport avec un corbillard emportant un cadavre dont l'âme et la vie se sont envolées. "

Dans toutes les fermes et principalement en automne, on rencontre une source d'engrais dont les cultivateurs tirent rarement parti. Nous voulons par-

lor de tous ces débris qu'on rencontre à chaque pas, telles que les tiges provenant des pommes de terre, du blé d'inde, les feuilles de différents légumes récoltés; les amas de terreau provenant de matières végétales, gazons, racines, feuilles des arbres, etc., etc. Pourquoi ne pas ramasser tous ces débris, afin d'en former un gros tas, dans lequel on mélangerait un peu de chaux, afin de hâter la décomposition des matières végétales? On obtiendrait ainsi un engrais précieux et d'une assimilation facile pour la plante.

Qu'on s'en souvienne bien, et nous l'avons répété bien des fois: la terre n'est pas ingrate, elle rend avec gros intérêt tout ce qu'on lui prête en travail et en engrais. Si les cultivateurs voulaient ne rien laisser perdre, donner à leurs fumiers des foins plus intelligents, ils obtiendraient assurément des récoltes beaucoup plus considérables.

Choses et autres.

L'élevage des moutons.—A la dernière exposition agricole du comté de Québec, M. P. Garneau recommandait d'une manière toute particulière aux cultivateurs de se livrer à l'élevage des moutons; il leur conseillait de suivre en cela l'exemple des éleveurs des autres pays, en prenant un grand soin de leurs moutons, ne les laissant pas exposés aux intempéries des saisons et en les nourrissant bien.

"Si, dit-il, les cultivateurs de la Province de Québec ne donnent pas les mêmes soins à leurs moutons, ils verront bientôt dépérir les meilleures races dont ils pourraient faire l'acquisition, et perdront beaucoup sur la mauvaise qualité de la laine produite. La qualité et les prix de la laine seront en proportion des soins accordés aux moutons."

Nous avons dans notre province plusieurs éleveurs de moutons qui s'appliquent d'une manière suivie de l'amélioration de nos races de moutons, et tous s'accordent à dire que l'on ne peut obtenir de succès sans accorder aux moutons des soins assidus et une étude spéciale de nos différentes races de moutons. Nous pourrions citer pour exemple M. l'arpenteur Eugène Casgrain, de l'Islet, qui s'est acquis une haute réputation parmi les éleveurs de moutons, dans la Province d'Ontario et des États-Unis, et qui est en constante correspondance avec ceux qui s'occupent d'une manière spéciale de ce genre d'exploitation agricole; à la dernière exposition provinciale à Montréal, plusieurs de ces Messieurs ont trouvé avantageux de consulter M. Casgrain, quant aux différentes maladies des moutons, etc.

Dans l'espace de deux mois, M. Casgrain a pu vendre, de son propre troupeau de moutons, pour au-delà de \$300, à des prix variant de \$5 à \$15 par chaque mouton, des races de Cotswold, Southdown et Schropshire-down. Voici les principales ventes: M. Pierre Gauvreau, du D. des T. Publiques, Québec, 6 Cotswold, \$72; Révd M. LeBlanc, du Cap Breton, 4 Cotswold, \$36; Fermo du Séminaire de Québec, 4 Schropshire-down; M. Théodule Paquet, St-Nicolas, 1 Schropshire-down; Révd M. Paradis, St-Raphaël, 1 Schropshire-down, etc., etc.

M. Casgrain a fait l'acquisition de moutons primés, de choix et de différentes races, à la dernière exposition provinciale, pour se livrer à de nouvelles expériences, quant au croisement des moutons. Il a actuellement en vente un bélier Schropshire, de trois ans, qu'il vendra \$18.

M. Casgrain a introduit, sur le terrain de l'Exposition à Montréal, un nouveau râtelier pour les moutons, de sa propre fabrication et qui a hautement été apprécié par les éleveurs. C'est un "râtelier circulaire," présentant tous les avantages possibles dans une bergerie, par le peu d'espace qu'il occupe, l'aide qu'il procure aux moutons à y prendre leur nourriture et l'économie du fourrage qu'il occasionne; il les vend \$6 chaque, livrable à la Station de l'Islet.

Les cultivateurs qui désirent se livrer à l'élevage des moutons d'une manière pratique, feraient bien de se procurer le "Petit traité d'élevage de moutons," par M. Casgrain." Le prix est de 15 centimes. On peut se le procurer en s'adressant au Bureau de la Gazette des Campagnes.

RECETTES

Maladies des porcs

On reconnaît qu'un porc est malade, quand il cesse de manger, qu'il pouce l'oreille, qu'il est plus pesant et plus paresseux que de coutume. Toutefois, il peut arriver qu'il soit malade et ne donne aucun de ces signes.

Quand on voit un porc diminuer, il faut lui attracher à contre-poil, une poignée de soies sur le dos; si la racine est nette et blanche, il n'y a aucun danger; si, au contraire, on découvre quelques marques saignantes ou noirâtres, c'est un signe de maladie.

Avives.—Les avives des porcs sont sujettes à s'apostumer. Un porc qui a mal aux avives ne mange presque pas, fait le haut dos et tremble. Il faut en ce cas prendre un bistouri ou un rasoir et fendre l'apostume, en croix, en faire sortir l'humeur, le gravier, panser la plaie avec du saindoux fortement salé, et purger l'animal deux fois en deux ou trois jours, du lendemain de la surlendemain de l'opération, et le rafraîchir ensuite.

Serrement des dents.—On nomme ainsi le gonflement des alvéoles (cavité où la dent est placée) qui empêche les porcs de manger. Dans ce cas, il faut les purger deux fois et leur donner le lendemain des boissons rafraîchissantes et ensuite des pois crus pour nourriture; quelques poignées seulement.

Soies.—On nomme soies une touffe de poils qui surgit en dehors du col, vis-à-vis le gosier, et qui correspond à une autre touffe qui traverse les chairs, va jusqu'au gosier et empêche l'animal de manger. Pour extirper cette touffe, on passe en dessous une aiguille de double fil ciré; on soulève les soies et l'on coupe tout autour avec un bistouri on frotte avec l'esprit-mouton-tranchant, puis on gratte dans la plaie jusqu'à ce que l'on ait découvert la touffe intérieure, que l'on enlève aisément.

La plaie se pansé ensuite avec du sel et du saindoux, jusqu'à parfaite guérison. Le lendemain et le surlendemain de l'extirpation, on purge l'animal deux fois en deux ou trois jours.

Traitement préventif.—Les éleveurs doivent, dans leur intérêt, purger leurs porcs de temps en temps. Par ce moyen, on évite beaucoup de maladies, et celles que la purgation ne peut éviter durent moins longtemps et sont plus faciles à guérir.

La compagnie d'Assurance mutuelle contre le feu des comtés de Stanstead et Sherbrooke.

Les membres de la susdite Compagnie sont par les présentes notifiés que les taux suivants de cotisation ont été prélevés sur les Billets de dépôt en force aux dates ci-dessous mentionnées, pour couvrir les pertes et les dépenses de l'année finissant le 1er septembre 1882.

15 Septembre 1881	1/2	par cent
15 Octobre	1/2	"
15 Novembre	1/2	"
15 Décembre	1/2	"
15 Janvier 1882	1/2	"
15 Février	1/2	"
15 Mars	1/2	"
15 Avril	1/2	"
15 Mai	1/2	"
15 Juin	1/2	"
15 Juillet	1/2	"
15 Août	1/2	"

Les dites cotisations, formant 14 par cent, du montant originnaire du Billet de dépôt (les endos pour conciliation étant déduits), sont par les présentes requises d'être payées au Bureau de la Compagnie, à Sherbrooke, ou à un agent de la compagnie, dûment autorisé.

Par ordre du Bureau,
GEO. ARMITAGE,
Sec. Trésorier.
Sherbrooke, 4 Octobre 1882.
12 octobre 1882.